

■ **Verena Doyon**, à Porrentruy, Pédicure, Raison individuelle (FOSC no 114 du 18.06.1997, p. 4232). La maison n'étant plus assujettie à l'inscription (art. 54 ORC), la raison est radiée à la demande de la titulaire.

Journal no 1011 du 28.11.2002
(00756788 / CH-677.1.001.282-2)